

# Le gouvernement Attal 1, dit « Attila Huns » et ses ministres « présumés innocents »

écrit par Jacques Martinez | 13 janvier 2024





*Emmanuel Macron avec son gouvernement ATTAL 1, que nous sommes tentés d'appeler gouvernement « ATTiLA Huns » tant, dès sa composition, il a chamboulé voire ravagé le paysage politique où la droite semble avoir été éparpillée, dispersée au sein de la gauche et la gauche triturée et mélangée à la droite !*

**Emmanuel, sous l'oeil amusé du petit nouveau, Gabriel, découvrant tel un enfant le 25 décembre au matin le « jeu des cent familles » que son Papa vient de transformer en « jeu des sans familles » (politiques) ! Papa qui, enfin, a un enfant qu'il a lui-même conçu, a, subtilement et minutieusement, composé ou plutôt concocté, pour cet enfant, un gouvernement de... « présumés innocents » !**

S'il n'y a « que » quinze ministres, c'est peut-être pour que ce gouvernement « macro-droito-gauche » aurait pu finir par avoir une trop forte proportion de « présumés innocents » !

**Par ordre d'entrée en scène, en scène mais pas forcément des plus saines, politiquement parlant :**

**Bruno Le Maire**, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Allez savoir pourquoi ce mot « Souveraineté » pour un Ministère républicain et avec un S majuscule sur certaines listes ! Ce mot, selon le Petit Robert, remonte aux Capétiens, en l'an 1283, et signifie « autorité suprême d'un souverain ». M. Macron dont l'épouse est prof de lettres n'a pas choisi ce mot en raison du simple hasard. Se sentirait-il « le Souverain » de la France en matière de finances ?

Donc Bruno Le Maire, si l'on en croit wikipedia, alors que M. Le Maire était, en 2016, « rémunéré à plus de 130 000 euros par an, considère la classe politique « mal rémunérée. » On pourrait comprendre, dans ce cas, que, vu le petit salaire qu'il rapportait péniblement au sein du modeste foyer conjugal, que **son épouse ait été la victime de « soupçons d'emploi fictif à l'Assemblée nationale »**. Il faut bien, même pendant 6 ans et lors d'un exceptionnellement long congé maternité, « faire des ménages » quand la vie est difficile à moins de 11 000 euros par mois !



*« Le 8 octobre 2013, Pauline Le Maire, l'épouse de Bruno Le Maire, a été rémunérée aux frais de l'Assemblée en tant qu'assistante parlementaire à temps plein entre 2007 et 2013, période entrecoupée d'une longue interruption pour congé de maternité. » Alors qu'elle « n'a jamais été présentée publiquement comme l'assistante parlementaire de son mari, (on) suggère qu'elle a bénéficié à cette époque d'un emploi non pas, à proprement parler, fictif mais de complaisance. »*

**Et, de ce fait, M. Bruno Le Maire est « présumé innocent »...**

Tout comme pour l'enquête ouverte en 2023 sur son micro-parti -à ses initiales- « Avec BLM » pour factures impayées. Cela n'est pas allé très loin, « la justice considérant que les abandons de créances ne sont pas des financements

illicites. »

**Pour Gérard Darmanin, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer,** ☐ (là aussi, pourquoi considère-t-on nos compatriotes hors de l'hexagone comme n'étant pas à l'INTÉRIEUR de la FRANCE, notre FRANCE, aussi bien pour nous -en métropole- que pour eux -dans les départements et territoires d'outre-mer !) **ne remontons pas trop loin dans le temps, il y a tellement d'affaires dans lesquelles GD est « présumé innocent ».**

**Contentons-nous d'une accusation de viol remontant à 2017.** Après deux plaintes classées sans suite, la troisième se termine par une ordonnance de non-lieu mais, en 2020, « la Cour d'appel de Paris ordonne la reprise des investigations sur les accusations de viol, harcèlement sexuel et abus de confiance. (...) Un nouveau non-lieu est prononcé en juillet 2022 puis confirmé en appel le 24 janvier 2023 ; la plaignante annonce se pourvoir en cassation. » **En attendant, M. Darmanin est « présumé innocent ».**

☐ **En 2018 à Tourcoing, énième accusation de viol en échange, là, de l'attribution d'un logement : après 2 ans de démarches...** Surprise ! « **L'ancienne plaignante manifeste alors son soutien à Gérard Darmanin. Le parquet de Paris classe l'affaire sans suite le 2 septembre 2020.** » Et le 100% « présumé innocent » peut continuer son boulot de Premier Flic de France !

**Pour Amélie Oudéa-Castéra, passée Ministre de l'Éducation nationale,** en gardant la Jeunesse, les Sports et, allons-y, les Jeux olympiques et paralympiques, **avant l'évocation de sa broutille,** lisez l'excellente évocation de son ingurgitation de « l'Éducation nationale » dans RR de jeudi sous la signature de Christine Tasin

: <https://resistancerepublicaine.com/2024/01/12/apres-le-con-stipe-ndiaye-cest-la-dinde-castera-qui-regne-sur-lin-education-nationale/>

À peine nommée, voilà cette AOC...-non, non, ce n'est pas l'alléchant label d'une Appellation d'Origine Contrôlée, ce ne sont que ses initiales !-... **voilà notre Amélie poulinant au sein d'un « potentiel conflit d'intérêt : les trois enfants de la ministre sont scolarisés à Stanislas, établissement privé catholique.** Cet établissement a fait l'objet d'une enquête administrative, à la suite des révélations de plusieurs titres de presse, notamment à propos de la vision soi-disant sexiste, homophobe et autoritaire de l'enseignement qui y est prodigué. » Ah, ces enseignants cathos, pourquoi sont-ils autoritaires ! N'ont-ils jamais entendu parler de la si populaire soixant'huitarde Françoise Dolto qui a « doltoïsé » voire « doltolobotisé » tous les cerveaux et rendu, « grâce » à ses méthodes interdisant de traumatiser les enfants en les punissant le secteur de l'éducation dans un état de décrépitude allant jusqu'à la décapitation d'enseignants ? Personnellement, cela me remet à chaque fois en mémoire, le coup de cravache donné par le directeur de l'école primaire sur la cuisse à l'âge de 8 ans, en 1954, parce que ma jambe dépassait de la file : malgré une marque de 5 cm de large, je n'en ai pas été traumatisé !

**Mais, pour cette broutille concernant l'école de ses enfants, notre Ministre est, elle aussi, « présumée innocente ».**

**Avec Rachida Dati, Ministre de la Culture** dont j'avais une opinion positive jusqu'à ce « *Surprise ! Je suis nommée Ministre de la Culture !* » Du pur Sarkozy épris d'Emmanuel : « *Tu es si bel, Emmanuel, Cherche le cœur, Trouve les pleurs, Cherche toujours, Cherche plus loin, Viendra l'amour, Sur ton chemin...* »

Et comme Pierre Bachelet, Sarkozy poursuit à l'adresse



d'Emmanuel pour sa copine Rachida :

« Mélodie d'amour chantait le cœur d'Emmanuel, Qui bat cœur à corps perdu, Mélodie d'amour chantait le corps d'Emmanuel, Qui vit corps à cœur déçu... » oui, déçu qu'il est notre Emmanuel par les Français qui, par dizaines de millions, se tournent de plus en plus vers « l'extrêm'drroit' » ! Quel scandale !

**Pour les problèmes rencontrés par Rachida avec la justice, arrêtons-nous sur une affaire, parmi d'autres :**

« Entre 2009 et 2013, alors qu'elle est députée européenne, Rachida Dati est rémunérée 300 000 euros par an pendant trois années pour des conseils juridiques, en raison de son activité d'avocate, au profit de la filiale hollandaise RNBV de Renault-Nissan. »

« La justice s'interroge sur la réalité du travail effectué par Rachida Dati. Dans une convention d'honoraires signée avec Carlos Ghosn en 2009 (...) Rachida Dati devait contribuer à « la détermination de la conduite de la politique d'extension internationale notamment dans les pays du Moyen-Orient et du Maghreb ». La nouvelle direction de Renault-Nissan, à l'origine de la plainte, explique que « la réalité des travaux du [consultant] n'a jamais été démontrée » et soupçonne son ancien PDG Carlos Ghosn d'avoir utilisé sa position pour en faire profiter ses proches. »

En juillet 2021, (...) **Rachida Dati est mise en examen pour « corruption passive », « trafic d'influence passif » et « recel d'abus de pouvoir ».** Elle dénonce une instrumentalisation de la justice, nie toute irrégularité et annonce faire appel de cette décision. »

Elle est donc, elle aussi mais avec classe (sans suite), « présumée innocente. »

**Sébastien Lecornu, Ministre des Armées, a, lui, essuyé une salve d'informations concernant une enquête lancée en 2021, par le Parquet national financier (PNF) pour « prise**

**illégale d'intérêts** » et « omission de déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique » touchant « ses activités passées à la tête du département de l'Eure. (...) **Sébastien Lecornu était rémunéré comme administrateur de la Société des Autoroutes Paris-Normandie alors qu'il a approuvé plusieurs délibérations, en tant que président du département, ayant trait à la SAPN.** Le cabinet du ministre déclare que « *ce mandat a été exercé par Sébastien Lecornu de façon totalement transparente, faisant l'objet des publications légales classiques et d'une déclaration à la HATVP* ». **Le 30 juin 2023, le Parquet national financier annonce le classement sans suite (...)**« aucun élément n'a permis d'établir que Sébastien Lecornu avait cherché à faire prévaloir les intérêts de la SAPN sur ceux du conseil départemental de l'Eure. »  
**Lui aussi est plus que « présumé innocent » !**

**Ah, voilà, Dupond-Moretti, le Garde des Sceaux...** Il y a tellement d'affaires que je me contenterai d'une des plus récentes puisqu'elle date d'octobre dernier et que, en outre, elle est quelque peu salace ! **Elle concerne une « accusation de vengeance envers une magistrate » agrémentée d'une grimace linguale et d'un geste à la braguette ...** Non ? Eh, ouiii !

« Les 18 et 19 octobre 2023, Marie-Laure Piazza, ancienne première présidente de la cour d'appel de Cayenne, comparait devant le Conseil supérieur de la magistrature pour répondre d'accusations de manquements déontologiques. Celui-ci avait été saisi par la Première ministre Élisabeth Borne, à la suite d'une enquête administrative déclenchée par son prédécesseur Jean Castex conséquemment à une procédure d'« examen de situation » initiée par le ministre de la Justice consécutivement aux signalements de plusieurs syndicats. La magistrate soutient que ces poursuites seraient en réalité motivées par un incident qui l'avait opposé le 26 septembre 2016 à celui qui était encore avocat, alors qu'elle était

présidente de la cour d'assises de Bastia. Selon elle, il lui aurait adressé, dans un couloir du palais de justice, « des clins d'œil appuyés et des mouvements de langue sur ses lèvres en se grattant la braguette ». À la suite d'une enquête, Éric Dupond-Moretti avait fait l'objet d'un rappel à la loi. Par ailleurs, une plainte déposée par l'Union syndicale des magistrats contre celui-ci, pour « prise illégale d'intérêt » vis-à-vis de l'enquête visant la magistrate, est classée sans suite. »

**Comme pour le plus vulgaire des loubards, il n'a eu qu'un rappel à la loi.** Il eût été intéressant d'avoir le texte de ce rappel à la loi ! Comment des juges peuvent-ils avoir l'outrecuidance de commettre un tel affront à un si haut avocat ! Un simple rappel à la loi à un banal loubard, ok ! Mais pas à Maître Dupond-Moretti, un ponton des prétoires ! Ils sont sans aucun respect, ces juges !

**Surtout, de notre côté, nous ne rappellerons pas que Maître Dupond-Moretti est encore « présumé innocent »** ! Une expression qu'il a dû employer, lui-même d'un air courroucé des milliers de fois au bénéfice de clients que, lui, savait pertinemment et à 100% « présumés coupables » voire « coupables sans aucune présomption » !

Suite de ce feuilleton sur les nombreux « présumés innocents » du tout jeune gouvernement « ATTILA Huns », demain...

**JACQUES MARTINEZ**, journaliste [ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...